

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEDFORD
LOCALITÉ DE COWANVILLE
« Chambre commerciale
en matière de faillite et d'insolvabilité »

No de dossier : 455-11-001513-228

DATE : 8 février 2022

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : *Cheryl Hamel, registraire*

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

ABATTOIR LA BÊLERIE INC.

Débitrice

-et-

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic-Requérant

JUGEMENT

- [1] **LE TRIBUNAL**, saisi de la demande du Syndic-Requérant aux fins de proroger le délai de dépôt d'une proposition, après étude du dossier et de ses pièces;
- [2] **VU** la demande et la déclaration sous serment produites à son soutien de Myriam Langlois, la Présidente de la Débitrice;
- [3] **VU** les pièces produites au dossier;
- [4] **CONSIDÉRANT** l'absence de contestation de la demande du Syndic-Requérant aux fins de proroger le délai de dépôt d'une proposition.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [5] **ACCUEILLE** la présente demande;
- [6] **PROROGE** jusqu'au 3 avril 2022 le délai nécessaire à la présentation d'une proposition par la Débitrice à ses créanciers;

[7] **LE TOUT** sans frais de justice.

Cheryl Jamel, registraire

Me Stéphanie Blakely
DLA Piper (Canada) s.e.n.c.r.l.
Procureure du Syndic-Requérant